Image not found or type unknown

# Juridiction concernant la citation.

Par **Petit Studio**, le **07/09/2018** à **17:12**

Bonjour,

Je voudrais savoir si dans une œuvre il est autorisé de citer le nom d'un personnage ou d'un terme appartenant a une autre licence (exemple: dark vador, superman, titeuf ...) et s'il est autorisé de citer le nom de la licence, au détour d'un très court dialogue sans porter un jugement ou quoi que ce soit de dégradant sur l'œuvre en question ?

De plus le fait que l'œuvre soit commercialisée à l'international change t'il quelque chose ?

Merci par avance

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés